

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à 19 h 30 le lundi, 8 avril 2019 au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère Monsieur René Poirier, conseiller Monsieur Bernard Cayer, conseiller Monsieur Pascal Daigneault, conseiller Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Absent Monsieur Jean-Guy Chassé

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Mario Besner, directeur général par intérim

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019.
- 4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. <u>LÉGISLATION</u>
 - 6.1 Tenue d'un référendum consultatif relatif au regroupement des territoires des municipalités de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du village de Sainte Madeleine.
 - 6.2 Référendum consultatif Question posée

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Dépôt Rapport budgétaire au 31 mars 2019 ;
- 7.2 Approbation des comptes à payer ;
- 7.3 Réparation et entretien camion voirie soumission garage J. Lavoie et Fils :
- 7.4 Autorisation signature entente de travail Mme Isabelle Aucoin;
- 7.5 Autorisation signature entente de travail employé voirie Susan Mailhot :
- 7.6 Ratification embauche de Monsieur Réal Lavallée;
- 7.7 Entente intermunicipale déneigement du chemin Plamondon, rue Brodeur, Montée du 4ième Rang et du Chemin de Service Nord;
- 7.8 Soumission services rencontre d'information du 3 et 4 avril 2019 ;
- 7.9 Demande de commandite vente de garage École St-Joseph Spénard;

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>



9. TRANSPORT

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 12.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er avril 2019;
- 12.2 Demande de dérogation mineure DM-2019-05;
- 12.3 Demande présentée au PIIA, PIIA-2019-02;
- 12.4 Avis de motion dépôt d'un, projet de règlement sur les cases de stationnements et le stationnement permis sur la rue secteur 106.

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Dépôt procès-verbal du comité des loisirs du 13 mars 2019 ;
- 13.2 Location de 4 cabinets du 10 mai au 6 septembre 2019 ;
- 13.3 Achats chandails camp de jour ;
- 13.4 Fête des voisins 8 juin 2019;
- 13.5 Brunch des bénévoles :
- 13.6 Entraineurs de soccer;
- 13.7 Achat d'un défibrillateur local des loisirs ;
- 13.8 Demande de soutien financier Madelimatins ;
- 13.9 Achat trousse médical camp de jour.

14. <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>

- 15. <u>VARIA</u>
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2019-04-83

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : Monsieur René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2019-04-84 3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2019



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault APPUYÉ PAR Monsieur René Poirier et résolu à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal du 11 mars 2019

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est questionné par une citoyenne sur l'absence des ordres du jour et procèsverbaux sur le site web de la municipalité. Des correctifs seront apportés afin que les citoyens aient accès à ces informations.

Une demande est réitérée d'inclure dans le bulletin municipal une lettre transmise à la municipalité en janvier dernier soulignant le travail des pompiers lors d'un incendie dans la municipalité.

6. LÉGISLATION

2019-04-85

6.1 Tenue d'un référendum consultatif relatif au regroupement des territoires des municipalités de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du village de Sainte-Madeleine.

Considérant l'étude de fusion qui a été déposée pour consultation pour le regroupement des territoires des Municipalités de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du village de Sainte-Madeleine;

Considérant les assemblées publiques d'information qui ont eu lieu les 3 et 4 avril prochains;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Monsieur René Poirier Appuyée par Monsieur René-Carl Martin

Que le conseil municipal décrète que soit tenu le 2 juin 2019 un référendum consultatif relatif au regroupement des territoires des Municipalités de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du village de Sainte-Madeleine. Que le 26 mai 2019 soit tenu également un vote par anticipation.

Que l'endroit où auront lieu ses deux jours de votation soit: la salle des Chevaliers de Colomb au 1025, rue Saint-Simon à Sainte-Madeleine.

2019-04-86

6.2 Référendum consultatif-Question posée

Considérant qu'il y aura un référendum consultatif les 26 mai et 2 juin prochain;

Considérant que selon l'article 517, LERM, la question doit être définie par une résolution du conseil;



Considérant que la question doit être formulée de façon à appeler une réponse par *oui* ou *non*;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition Monsieur Bernard Cayer Appuyée par Monsieur Pascal Daigneault

Que la question qui sera posée pour le référendum consultatif les 26 mai et 2 juin prochain soit:

Êtes-vous favorable au regroupement des territoires de ces municipalités: Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et Municipalité du village de Sainte-Madeleine.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JANVIER 2019

La directeur général a transmis, par courriel le 4 avril aux membres du conseil le rapport budgétaire au 31 mars 2019.

2019-04-87

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et que tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault

APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les salaires payés de 34 807,17 \$, les comptes payés par chèques au montant de 22 919,54 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 17 407,07\$ et autorise le paiement des comptes à payer de 75, 356,49 \$ et d'autoriser la signature des chèques par les personnes habilitées.

2019-04-88

7.3RÉPARATION ET ENTRETIEN CAMION VOIRIE SOUMISSION GARAGE J. LAVOIE ET FILS

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des réparations du camion du service de voirie:

CONSIDÉRANT l'estimé de 2 133,07 \$ taxes incluses soumis par le garage Jacques Lavoie & Fils;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Cayer

APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier



et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la dépense de 2 133,07 \$ pour la réparation du camion de voirie au garage Jacques Lavoie & Fils.

2019-04-89

7.4 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE DE TRAVAIL MME ISABELLE AUCOIN

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative est vacant

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidatures a été effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher Mme Isabelle Aucoin suite aux entrevues réalisées:

CONSIDÉRANT l'entente de travail est acceptée par Mme Isabelle Aucoin;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Cayer APPUYÉ PAR : Madame Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général par intérim de signer l'entente de travail intervenue entre Mme Isabelle Aucoin et la municipalité.

2019-04-90

7.5 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE DE TRAVAIL EMPLOYÉ VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE le poste est vacant;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidatures effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines d'embaucher Mme Susan Mailhot suite aux entrevues réalisées;

CONSIDÉRANT l'entente de travail est accepté par Mme Susan Mailhot

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Cayer APPUYÉ PAR Madame Ginette Gauvin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général par intérim de signer l'entente de travail intervenue entre Mme Susan Mailhot et la municipalité.

2019-04-91

7.6 RATIFICATION EMAUCHE DE RÉAL LAVALLÉE

CONSIDÉRANT l'absence d'employé aux travaux publics CONSIDÉRANT QUE les besoins d'une ressource étaient urgents afin de répondre aux demandes des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Poirier APPUYÉ PAR Monsieur René-Carl Martin et résolu à l'unanimité



D'entériner l'embauche de M. Real Lavallée à trois jours semaines pour une durée indéterminée, et ce jusqu'à l'embauche d'un journalier à temps plein.

2019-04-92

7.7ENTENTE MUNICIPALE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN PLAMONDON, RUE BRODEUR, MONTÉE DU 4^{lème} RANG, 4ièm^e RANG ET DU CHEMIN DE SERVICE NORD

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale avec Saint-Charles-sur-Richelieu est déjà existante pour le déneigement du chemin Plamondon de la Montée du 4ièm^e rang de la rue Brodeur et du Chemin de service Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est disposée à faire le déneigement des 4.227 km pour le chemin Plamondon, la Montée du 4ièm^e rang, 4ièm^e Rang, de la rue Brodeur et du Chemin de service nord;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déneigement seront exécutés au montant forfaitaire de 15 748 \$ en plus de coûts pour l'achat de sel et abrasif;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René-Carl Martin APPUYÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault et résolu à l'unanimité

Que le maire et le directeur général, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, pour le déneigement du chemin Plamondon, de la Montée du 4ième rang, du 4ième Rang, de la rue Brodeur et du Chemin de service Nord.

2019-04-93

7.8 SOUMISSION SERVICES RENCONTRE D'INFORMATION 3 ET 4 AVRIL 2019

CONSIÉRANT QUE les séances d'informations concernant le projet de fusion entre la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine et du village de Sainte-Madeleine se sont déroulés conjointement;

CONSIDÉRANT QUE pour le déroulement de ces consultations une dépense de 2 552,45 \$ taxes incluses fut nécessaire pour des services techniques tels que haut-parleurs, écran, console, technicien et animateur;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ginette Gauvin APPUYÉ PAR Monsieur René-Carl Martin et résolu à l'unanimité.

D'autoriser le paiement par la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine de la moitié de la facture soit 1276, 23 \$ taxes incluses

2019-04-94

7.9 DEMANDE DE COMMANDITE VENTE DE GARAGE ÉCOLE ST-JOSEPH SPÉNARD

CONSIDÉRANT la demande de l'école St-Joseph Spénard de commandité une toilette chimique, deux barbecues et certains équipements de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contribué à cette activité dans le passé :



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Cayer et résolu à l'unanimité:

De répondre favorablement aux demandes de l'École St-Joseph-Spénard dans le cadre de l'activité de vente de garage

- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. TRANSPORT
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er avril 2019

2019-04-95

12.2 Demande de dérogation mineure 1820, Nord-Ouest

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur du site, et qu'une identification des 2 entrées corrigera une problématique de circulation dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la particularité, de l'usage de fondation Mira Inc. et de la circulation occasionnée par celui-ci;

CONSIDÉRANT la bonne foi du propriétaire:

CONSIDÉRANT le préjudice aux propriétaires voisins est faible

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU, d'acceptée, la demande de dérogation :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault APPUYÉ PAR Monsieur René-Carl Martin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la demande de dérogation mineure du 1820 Nord-Ouest

2019-04-96

12.3 Demande présentée au PIIA, PIIA-2019-02 pour le 3085, boulevard Laurier

CONSIDÉRANT que les couleurs et les matériaux sont harmonisés à la façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les critères et objectifs du règlement 16-453 sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU, d'acceptée, la demande de la



conformité:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault APPUYÉ PAR Madame Ginette Gauvin et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la demande de dérogation mineure du 3085 boulevard Laurier.

12.4 AVIS DE MOTION Dépôt d'un projet de règlement au mois de mai sur les cases de stationnements et le stationnement permis sur les rues du secteur 106.

LOISIRS ET CULTURE

13.1 PROCÈS-VERBAL COMITÉ DES LOISIRS DU 13 FÉVRIER 2013

2019-04-97 13.2 LOCATION DE 4 CABINETS DU 10 MAI AU 6 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir l'accès à des cabinets dans le cadre des activités offertes par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Cayer APPUYÉ PAR Monsieur René-Carl Martin et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la location de cabinets pour la période du 10 mai au 6 septembre au coût de 2 012 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise Cabinets Maska.

2019-04-98 13.3 ACHATS CHANDAILS CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE lors des activités offertes par la municipalité dans le cadre des camps de jour des t-shirts sont offerts aux participants;

CONSIDÉRANT la soumission de Trophées Dubois Ltée au cout de 1925,83 \$ taxes incluses pour 100 t-shirts enfants, et 50 t-shirts adultes.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ginette Gauvin APPUYÉ PAR Monsieur René Poirier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat auprès de Trophées Dubois Ltée de 150 t-shirts enfant/adulte compris au cout de 1925,83 taxes incluses.

2019-04-99 13.4 FÊTE DES VOISINS 8 JUIN 2019

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'organiser des activités dans le cadre de la fête familiale prévue le 8 juin 2019;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la responsable des loisirs et cultures totalisant 4 100 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Cayer APPUYÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault et résolu à l'unanimité:

D'autoriser, la dépense ne dépassant pas 4 100 \$ pour les coûts reliés à la réalisation des activités dans le cadre de la fête familiale prévue le 8 juin 2019.



2019-04-100

13.5 BRUNCH DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de signaler le travail accompli par les bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le travail de nos bénévoles est précieux et qu'il est important de le souligner;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Poirier APPUYÉ PAR Madame Ginette Gauvin et résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense d'environ 350 \$ pour l'activité brunch soulignant le travail de nos bénévoles prévus le 28 avril 2019 de 11 heures à 13 heures à la salle des Chevaliers de Colomb.

2019-04-101

13,6 ENTRAINEURS DE SOCCER

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de relève comme entraineurs d'équipe de soccer pour l'initiation soccer 3 et 4 ans et équipe Moustique 9 et 10 ans;

CONSIDÉRANT l'offre de deux personnes pouvant s'occuper de ces deux équipes pour un somme de 400 \$ pour la durée de la saison;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Poirier APPUYÉ PAR Monsieur René-Carl Martin et résolu à l'unanimité

D'accepter de verser aux deux entraineurs une somme de 150 \$ pour l'initiation soccer 3 et 4 ans et 250 \$ pour l'équipe Moustique 9 et 10 ans.

2019-04-102

13.7 ACHAT DE DÉFIBRILLATEUR LOCAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le local des loisirs est utilisé pour différents cours offerts aux publics;

CONSIDÉRANT QUE le local des loisirs n'a pas de défibrillateurs cardiaques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Cardio Choc au prix de 1579,00 \$, de l'Académie secourisme médical de 1 565,00 \$ et Dallaire Médical inc. de 1555,53 toutes taxes en sus:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René-Carl Martin APPUYÉ PAR Monsieur Pascal Daigneault et résolu à l'unanimité:

D'autoriser l'achat du défibrillateur au coût de 1 565,00 \$ auprès de l'Académie de secourisme médical offrant des options et garanties supérieures.

2019-04-103

13.8 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER MADELIMATINS

CONSIDÉRANT QUE Madelimatins offre des ateliers dans la municipalité et vise à rassembler parents et enfants dans le cadre de différentes activités;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité ont des budgets «serrés » pouvant les empêcher de participer à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la demande financière de 200,00 \$ vise l'achat de matériel de bricolage et d'animations;



IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Cayer APPUYÉ PAR Monsieur René Poirier et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'un montant de 200,00 \$ à Madelimatins visant l'achat de matériels de bricolage et d'animations.

2019-04-104

ACHAT TROUSSE MÉDICAL CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la nécessité de s'assurer que le contenu des trousses médical soient complète tenant compte de la tenue des camps de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René-Carl Martin APPUYÉ PAR Monsieur René Poirier et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat pour 427,13 taxes en sus de la compagnie Santinel d'items afin de compléter le contenu des trousses de premiers soins.

- 14. ÉVÈNEMENTS À VENIR
- **15. VARIA**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-04-105

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ DE :

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 9 heures 45

M. Gilles Carpentier, maire

M. Mario Besner directeur général par intérim